

## Editorial du bulletin N°13

En cette fin d'année scolaire, je souhaite évoquer la prochaine rentrée et les changements qui concerneront les langues anciennes.

La prochaine rentrée scolaire verra la mise en application du nouveau programme de langues et cultures de l'Antiquité au collège, latin en classe de cinquième. Les sept réunions organisées par l'Inspection Pédagogique Régionale de Lettres en mai et juin ont permis de présenter ces programmes à tous les professeurs de Lettres classiques titulaires de l'académie.

Rappelons seulement les fondamentaux de ce nouveau programme : la place essentielle des textes dans la langue d'origine (ce qui nous distingue des professeurs d'histoire), les compétences de lecture et de traduction à faire acquérir avec pour conséquences la grammaire fonctionnelle et le vocabulaire fréquentiel, le caractère fondateur du latin pour le français (étymologie et culture).

A la prochaine rentrée, la réforme du lycée entre en vigueur en classe de seconde. Afin de répondre à certaines inquiétudes, je souhaite apporter les précisions suivantes. A la rentrée, les langues anciennes pourront être enseignées dans le cadre de l'option (comme actuellement) et dans le cadre de l'enseignement d'exploration (nouvelle modalité) : on rappelle ici qu'un élève peut choisir deux enseignements d'exploration, dont un obligatoirement en économie.

Dans notre académie, la décision a été prise de reconduire à la prochaine rentrée scolaire la carte actuelle des enseignements optionnels : les lycées qui proposaient l'option (latin ou grec) pourront la proposer à la rentrée, sous réserve de réunir l'effectif nécessaire à l'ouverture.

Pour ce qui concerne les enseignements d'exploration, la langue ancienne peut être choisie comme deuxième enseignement d'exploration, mais dans ce cas, l'élève ne peut choisir d'autre enseignement d'exploration (MPS, Littérature et Société). Choisir le latin ou le grec comme enseignement d'exploration concerne donc des élèves déjà très motivés pour les langues anciennes, prêts à ne pas choisir d'autre enseignement d'exploration que la langue ancienne, en plus de celui qui est obligatoire., ce qui correspond à peu près au public des élèves qui suivent l'enseignement de spécialité et se présentent à l'épreuve écrite du baccalauréat (pour rappel actuellement une trentaine).

Il demeure donc très important actuellement de veiller à faire connaître la situation des langues anciennes en lycée à la rentrée, et surtout l'accès inchangé à l'enseignement optionnel (qui s'ajoute aux enseignements d'exploration)..

Dominique Pierrel, IA - IPR de Lettres